

Le 15 juin 2020

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Lundi, le 15 juin 2020, à 19h, à huis-clos, en la salle habituelle, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers mesdames Lise Noël, Diane Hudon et Valérie Gagnon et monsieur Camil Delaunière.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Camil de Launière	conseiller
William Laroche	conseiller
Robin Doré	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Valérie Gagnon	conseillère

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu des sessions du Conseil, **le 15 juin 2020 à 19h**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Période de questions
- 5) Congé férié – déplacement
- 6) Transaction portant le numéro de Cour 155-17-000047-197
- 7) Surveillance de l'amélioration des installations de production d'eau potable – budget supplémentaire, WSP
- 8) Période de questions
- 9) Clôture de la séance

DONNÉ cet onzième jour du mois de juin 2020.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen
GB

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique l'onzième jour du mois de juin 2020 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, cet onzième jour du mois de juin deux-mille-vingt.

Grant Baergen
Secrétaire-trésorier

GB

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

EXERCICE DU DROIT DE VETO DU MAIRE

À L'ÉGARD DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 06-202-2020 CONGÉ FÉRIÉ – DÉPLACEMENT lors de la séance extraordinaire du 9 juin 2020, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 06-202-2020 relative au déplacement du congé férié ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette résolution, la Municipalité a fait une vérification du déplacement du congé dans les sept (7) dernières années ainsi que les pratiques des municipalités avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire Luc Chiasson a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition de la loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci ;

CONSIDÉRANT l'avis reçu ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 06-202-2020 se lisait comme suit :

RÉSOLUTION 06-202-2020 CONGE FÉRIÉ – DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT QUE le congé férié du 1^{er} juillet pour les employés municipaux peut être déplacé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit congé tombe un mercredi de la semaine ;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire d'été est en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De déplacer le congé férié du mercredi 1^{er} juillet au vendredi 3 juillet 2020 et d'aviser les résidents de Chambord que les services

municipaux seront fermés à partir de 12h le jeudi 2 juillet 2020 et reprendront le lundi 6 juillet à 7h pour les travaux publics et à 8h pour l'hôtel de ville.

La proposition est mise au vote :

Pour : Les conseillères Diane Hudon et Lise Noël.

Contre : Les conseillers William Laroche, Camil Delaunière et Robin Doré.

RÉSOLUTION REJETÉE

RÉSOLUTION 06-204-2020 CONGE FÉRIÉ – DÉPLACEMENT

Il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Chambord déplace le congé férié du mercredi 1^{er} juillet au vendredi 3 juillet 2020 et d'aviser les résidents de Chambord que les services municipaux seront fermés à partir de 12 h le jeudi 2 juillet 2020 et reprendront le lundi 6 juillet à 7 h pour les travaux publics et à 8 h pour l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION 06-205-2020 TRANSACTION PORTANT LE NUMERO DE COUR 155-17-000047-197

CONSIDÉRANT QUE Municipalité a signifié, en date des 24 et 25 octobre 2019, une demande introductive d'instance pour obtenir des ordonnances en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et des articles 19.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, concernant la remise en état de cours d'eau ainsi que de leurs rives et littoraux, situés sur les lots 5 007 332, 5 007 333 et 5 007 334, laquelle demande porte le numéro de Cour 155-17-000047-197 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de ces lots conviennent de remettre en état lesdits cours d'eau ainsi que leurs rives et littoraux, d'ici le 15 août 2020 et d'assumer un programme de suivi du succès de ladite remise en état, le tout selon des modalités particulières ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires consentent à ce qu'un jugement en ce sens intervienne contre eux et soit exécutoire par la Municipalité en cas de défaut ;

CONSIDÉRANT la transaction écrite soumise, en vue de confirmer le règlement de ce dossier judiciaire, laquelle sera homologuée par la Cour pour avoir force de jugement ;

CONSIDÉRANT QUE la procureure générale du Québec, représentante du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, mise en cause dans le dossier de cour, est en accord avec ledit règlement ;

CONSIDÉRANT les recommandations juridiques obtenues ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De mandater le maire, M. Luc Chiasson ou le maire suppléant, et le directeur-général, M. Grant Baergen, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer le document de transaction soumis par les procureurs de la Municipalité, portant le numéro de Cour 155-17-000047-197.

**RÉSOLUTION 06-206-2020
SURVEILLANCE DE L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE
PRODUCTION D'EAU POTABLE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, WSP**

Il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer un budget supplémentaire maximal de 5 000 \$ avant taxes, confié à monsieur Louis Tremblay (WSP) relativement à la surveillance de l'amélioration des installations de production d'eau potable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**RÉSOLUTION 06-207-2020
FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 19 h 09 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 6 juillet à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».